

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 37 (1990)
Heft: 11-12

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PCI 1995: Vers la «majorité de l'institution»

Ce 25 août 1990, dernière journée du symposium organisé par l'USPC à Thoune était très attendue. Heure des bilans, perspectives et autres synthèses, les participants attendaient avec impatience la prise de position du président de la Confédération, M. Arnold Koller, concernant la nécessité ou non d'un maintien de la protection civile, voire de sa réorganisation.

Rôle joué par la PCI dans le cadre de la politique suisse de sécurité

M. Arnold Koller brossa tout d'abord un tableau de la politique de sécurité de la Suisse. Après le constat des profonds bouleversements sociaux, politiques, économiques et militaires des années quatre-vingts et malgré le formidable coup de théâtre qui s'est produit l'année dernière dans les pays de l'Est, l'euphorie n'est pas de mise. En effet, les suisses donnent un peu l'impression de pêcher par optimisme. Les différents sondages et divers scrutins populaires montrent que la majorité du peuple es-

événements dommageables de ces dernières années (Tchernobyl, Schweizerhalle, les intempéries catastrophiques) ont montré que les risques liés à la survenance d'un accident naturel ou technologique ont été largement sousestimés, tout comme d'ailleurs les moyens d'intervention.

Remettre l'église au milieu du village

M. Koller s'élève avec force contre certaines formes d'interprétation que l'on prête volontiers au terme de «protection civile». La PCI n'est pas une institution de défense militaire. Elle poursuit, dès sa conception d'ailleurs, un but strictement humanitaire en permettant à la population de se protéger des conséquences d'un conflit armé. Il est tout aussi mensonger de prétendre que la protection civile est née de la volonté des fabricants de ciment et autres producteurs d'énergie nucléaire. La protection civile est et demeure un «instrument» privilégié de la politique de défense car elle soustrait la population aux effets des armes, mais aussi, elle diminue la vulnérabilité du pays face aux tentatives de pression et de chantage.

Un bilan positif pour la PCI, mais...

Le bilan, par rapport aux objectifs assignés à la protection civile, est plutôt positif. Grâce aux sirènes, il est possible, dans toute la Suisse, de prévenir la population de l'apparition d'un danger quelconque. La transmission rapide de

l'alarme et la diffusion, par radio, des consignes de comportement font partie des plus importantes mesures prises par la protection civile.

Il faut aussi relever que les communes disposent d'un organisme local de protection qui leur permet d'apporter à leur population toute l'assistance nécessaire.

Les abris font aussi partie des acquis de la PCI. C'est la seule possibilité de protection qui s'offre à la population en cas de conflit.

M. Koller relève aussi quelques zones d'ombre auxquelles les réformes à venir devront apporter une solution. Parmi le catalogue des faiblesses on peut énoncer celles que les préparatifs de la protection civile ont été trop longtemps axés sur le seul conflit armé, ce que dénoncent volontiers certains participants aux cours et exercices. L'intervention en cas de catastrophe survenant en temps de paix pourrait aussi profiter de l'état de préparation de la PCI.

Une autre déficience citée par l'orateur est celle provenant du fait que beaucoup de mesures relevant de la PCI paraissent trop compliquées et donc peu accessibles. Cette complexité est due, dans bien des cas, à un perfectionnisme excessif. Le mot est lâché, si ce souci de perfection est compréhensible en matière de constructions, il est en revanche mal adapté à la solution de problèmes relevant de l'organisation et surtout de l'instruction.

Autre perversité concernant l'état de préparation; il existe des différences importantes entre les cantons, voire entre les communes d'un même canton. C'est le tribu du fédéralisme et de la sacro-sainte autonomie communale.

M. Koller brise aussi une lance en ce qui concerne l'apparente «pauvreté» de l'information. Le président de la

René Mathey

time que l'indépendance du pays mérite d'être préservée, mais doute de la possibilité d'une défense efficace et d'une protection de la population en cas de conflit armé. Dans ce contexte, il est tentant de réduire les budgets de la PCI ou de la défense militaire au profit de crédits consacrés à des dépenses immédiatement profitables, telles que les assurances sociales. Bref, beaucoup de Suisses craignent davantage une catastrophe naturelle ou technologique qu'un conflit armé.

Malgré ce constat, tantôt optimiste tantôt fataliste, M. Koller affirme avec conviction que le rôle primordial de la Confédération est bel et bien de défendre la paix en préservant l'indépendance du pays. Le Conseil fédéral examinera et élaborera un nouveau rapport concernant la politique de sécurité. Mais il reconnaît volontiers que les

Aussen: 16 × 16 × 190 cm.

Was sich in öffentlichen Schutzräumen bewährt, ist auch für den Privatbereich erhältlich:

Das Paket voller ACO-Dienstleistungen und einer Dreier-Zivilschutzliege «Kombi».

Mit diesem Paket trägt ACO wesentlich zur verantwortungsvollen Tätigkeit von ZS-Profis bei. Wir liefern Ihnen fixfertig verpackte, vielseitig nutzbare und BZS-schock-geprüfte Liegestellen. Stapelbar, mit einfacher Steckmontage und Höhenverstellbarkeit je 50 mm.

